

À LA UNE



Brosse à dents et tube de dentifrice : vraiment indispensables pour les Français ?

La question pourrait prêter à sourire, tant la réponse est évidente. Et pourtant, les récents débats sur la «taxe tampon» apportent un éclairage singulier sur la qualité de «produit de première nécessité» et son impact sur la TVA.

La liste officielle des produits dits de «première nécessité», par définition produits de consommation de base indispensables à la survie des citoyens d'un pays, soumis de fait à une TVA à 5,5%, est pour le moins surprenante.

On y trouve, bien sûr, l'eau, les produits alimentaires, le bois de chauffage ou les abonnements énergétiques, mais aussi les préservatifs, les appareillages spécialisés pour handicapés ou malades chroniques et, depuis tout récemment, les tampons hygiéniques. Surprise, la liste comporte aussi les livres, les places de cinéma ou les œuvres d'art... Incompréhension, quand on s'aperçoit que les sodas, dont on connaît la responsabilité dans les maladies carieuses et érosives chez les moins de 18 ans, notamment, sont eux aussi identifiés comme tels.

Et la brosse à dents, le dentifrice et, plus largement, les produits d'hygiène bucco-dentaire ? Que deviennent-ils dans tout cela ?

Ils ne sont tout simplement pas reconnus par le législateur comme des produits de première nécessité.

Alors que le Gouvernement ne cesse de parler de prévention dans le domaine de la santé, il est surprenant de constater que sa politique fiscale ne favorise pas l'achat des produits d'hygiène bucco-dentaire.

Et pourtant, avec «seulement» 90 millions de brosses à dents vendues chaque année, nous sommes encore loin dans le suivi des recommandations de l'UFSBD (4 brosses à dents par an et par personne).

Et cela, alors que le rapport de la HAS sur les stratégies de prévention de la carie dentaire confirme la nécessité de faire acquérir aux Français des comportements favorables à leur santé bucco-dentaire, et notamment en matière d'hygiène bucco-dentaire.

Dans un contexte où les 20% d'enfants qui cumulent 80% des besoins en soins bucco-dentaires, sont souvent issus des milieux modestes voire défavorisés, à faible pouvoir d'achat, la reconnaissance des produits d'hygiène bucco-dentaire comme des produits de première nécessité et, par voie de conséquence, la baisse de la TVA s'y rapportant, auraient un impact positif significatif sur leur accès à une bonne santé bucco-dentaire et constitueraient un message fort de la part du Gouvernement.

Aux parlementaires de prendre leurs responsabilités comme ils l'ont fait pour la «taxe tampon».

Les choses doivent changer.



CENTRE COLLABORATEUR DE L'OMS
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX CONCEPTS
D'ÉDUCATION ET DE PRATIQUES BUCCO-DENTAIRES

